

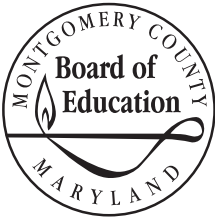
MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

LIGNES DIRECTRICES
POUR RESPECTER
*la Diversité
des Religions*

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018



ROCKVILLE, MARYLAND



VISION

*Nous inspirons
l'apprentissage en
offrant la meilleure
éducation publique à
chaque élève.*

MISSION

*Chaque élève possédera
des compétences acadé-
miques, une approche
créative de résolution
de problèmes, et des
compétences sociales
et émotionnelles pour
réussir à l'université et
dans une carrière.*

OBJECTIF FONDAMENTAL

*Préparer tous les élèves
à réussir dans leur vie
future.*

VALEURS FONDAMENTALES

*Apprentissage
Relations
Respect
Excellence
Équité*

Board of Education

Mr. Michael A. Durso
President

Dr. Judith R. Docca
Vice President

Ms. Jeanette E. Dixon

Mrs. Shebra L. Evans

Mrs. Patricia B. O'Neill

Ms. Jill Ortman-Fouse

Rebecca K. Smondrowski

Mr. Matthew Post
Student Member

Administration de l'École

Jack R. Smith, Ph.D.
Superintendent of Schools

Maria V. Navarro, Ed.D.
Chief Academic Officer

Kimberly A. Statham, Ph.D.
Deputy Superintendent of School Support and Improvement

Andrew M. Zuckerman, Ed.D.
Chief Operating Officer

850 Hungerford Drive
Rockville, Maryland 20850
www.montgomeryschoolsmd.org



Chers Amis,

Montgomery County Public Schools (MCPS) s'engage à favoriser une culture de respect et d'équité qui valorise la diversité de notre communauté et veille à ce que chaque élève ait la possibilité de réussir et de s'épanouir. Cet engagement est codifié dans la Politique ACA de Montgomery County Board of Education, *La Non-discrimination, l'Équité, et la Compétence Culturelle (Nondiscrimination, Equity, and Cultural Proficiency)*, récemment mise à jour en vue de réaffirmer les efforts de longue date de notre communauté qui visent à créer, à encourager, et à promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Cela fait partie de cet engagement, d'assurer que nos élèves aient le droit d'exprimer leurs croyances et pratiques religieuses ou non-religieuses, sans discrimination, brimade, ou harcèlement. En tant que système, nous nous engageons à offrir des aménagements raisonnables et réalisables pour ces croyances et pratiques.

C'est la raison pour laquelle nous avons créé ce guide. Plusieurs politiques du Board ainsi que des règlements et procédures de MCPS abordent ce sujet important. Nous avons estimé qu'il serait important de rassembler toutes ces informations en un seul endroit pour que les attentes soient claires à notre personnel, nos élèves, nos familles, et notre communauté.

Nous avons collaboré étroitement avec les membres du Groupe de Travail de la Communauté de Montgomery County sur la Religion (Montgomery County Executive's Faith Community Working Group) et d'autres intervenants pour créer ce guide, et nous apprécions leur partenariat et collaboration. Ces partenariats ont renforcé notre engagement envers nos valeurs fondamentales d'Apprentissage, de Relations, de Respect, d'Excellence et d'Équité.

Nous espérons que vous trouverez utile ce guide. Nous vous remercions de votre soutien continu alors que nous nous efforçons de créer des environnements d'apprentissage sûrs, positifs, et respectueux pour tous nos élèves.

Respectueusement,

Michael A. Durso
President, Montgomery County Board of Education

Jack R. Smith, Ph.D.
Superintendent, Montgomery County Public Schools

INTRODUCTION

Respecter la Diversité des Religions à Montgomery County Public Schools

Montgomery County Public Schools (MCPS) s'engage à promouvoir le respect et l'appréciation des religions, des croyances, et des coutumes de notre population variée d'élèves. MCPS croit que le multiculturalisme est un de nos plus grands atouts et devrait enrichir notre communauté alors que nous apprenons ensemble dans nos écoles. Le respect est une valeur fondamentale de MCPS, par conséquent favoriser une culture où toutes les familles se sentent respectées est de la plus haute importance.

Notre nation et l'état du Maryland ont un engagement résolu de longue date en faveur de la protection de la liberté religieuse et de la séparation de l'église et l'état. Le Premier Amendement de la Constitution des États-Unis déclare que: "Le Congrès n'adoptera aucune loi relative à l'établissement d'une religion, ou à l'interdiction de son libre exercice..." Cela signifie que le gouvernement ne peut favoriser une religion par rapport à une autre, ni préférer la religion par rapport à la non-religion, ni non plus exprimer de l'hostilité ou s'opposer à une religion.

La Cour Suprême des États-Unis a souligné l'importance de la neutralité envers la religion au sein des écoles publiques. Les écoles doivent protéger les droits de la liberté religieuse de tous les élèves tout en rejetant l'appui accordé publiquement à une religion. Les écoles ne peuvent inhiber la religion ni non plus l'inculquer d'autant plus que les élèves ont droit à un environnement académique où les croyances religieuses ne sont pas préconisées dans les cours ou les activités sponsorisées par l'école telles que les cérémonies ou les assemblées. Tout aussi important est le fait que chaque élève a droit à ses croyances et pratiques religieuses ou non-religieuses, sans discrimination, brimade, ou harcèlement, et donc MCPS s'engage à prendre toutes sortes de mesures raisonnables et réalisables pour faire en sorte que ces croyances et ces pratiques soient respectées.

MCPS a créé ces lignes directrices, en collaboration avec le Comité Consultatif de la Communauté de Montgomery County sur la Religion (Montgomery County Executive's Faith Community Advisory Council), pour répondre à des questions fréquemment posées sur la religion par des élèves pendant qu'ils sont à l'école et durant les activités sponsorisées par l'école. Nous espérons que vous le trouverez utile. Si vous avez des questions concernant quoi que ce soit au sujet de ce guide, veuillez tout d'abord en discuter avec les administrateurs de votre école. Si vous avez des questions supplémentaires, contactez Dr. Jonathan T. Brice, associate superintendent, Office of Student and Family Support and Engagement, par e-mail à Jonathan_T_Brice@mcpsmd.org ou Dr. Donna S. Hollingshead, associate superintendent, Office of School Administration, par e-mail à Donna_Hollingshead@mcpsmd.org. Si vous ne pouvez pas obtenir de réponses à vos questions à travers le personnel, vous pouvez également contacter le Chief of Staff/l'Ombudsman Roland Ikheloa à Roland_Ikheloa@mcpsmd.org.

Ces lignes directrices visent à fournir une référence rapide concernant plusieurs politiques du Montgomery County Board of Education et règlements de MCPS, ainsi que des lois de l'état et du gouvernement fédéral, qui guident le district sur ces sujets. Veuillez noter que ces exigences légales peuvent être modifiées et peuvent remplacer les déclarations et les références contenues dans cette publication. De plus amples informations sont disponibles sur notre site web, www.montgomeryschoolsmd.org.

GUIDE DE RÉFÉRENCE RAPIDE

Questions Fréquemment Posées

Les absences des élèves sont-elles excusées en raison de fêtes religieuses?

OUI. Les familles doivent suivre toutes les procédures régulières concernant le rapport et la documentation d'absences. Veuillez consulter la section des lignes directrices concernant les *Absences en Raison de Fêtes Religieuses* pour plus d'informations. (page 4).

Les élèves peuvent-ils rattraper les devoirs manqués en raison d'absences dues à des fêtes religieuses?

OUI. Les familles doivent collaborer avec l'école de leur enfant pour prendre des dispositions pour rattraper les devoirs manqués. Veuillez consulter la section des lignes directrices concernant les *Absences en Raison de Fêtes Religieuses* pour plus d'informations. (page 4).

Les élèves peuvent-ils prier durant la journée scolaire?

OUI, dans certaines circonstances. Veuillez consulter la section des lignes directrices concernant les *Prières et Vêtements Religieux* pour des informations spécifiques (page 6).

Les élèves peuvent-ils porter des vêtements liés à leur religion?

OUI. Les élèves peuvent porter des foulards, hijabs, kippas, patkas, ou autres vêtements liés à leur religion conformément aux politiques et règlements de MCPS. Veuillez consulter la section des lignes directrices concernant les *Prières et Vêtements Religieux* pour des informations spécifiques (page 6).

Des sujets religieux peuvent-ils être discutés dans les devoirs scolaires?

OUI. Les élèves peuvent exprimer leurs croyances religieuses ou incroyances dans les devoirs scolaires tant que leurs expressions répondent aux exigences du devoir, sont pertinentes au devoir, et suivent les autres instructions discutées dans ce *guide*. De plus, des objectifs et des leçons basées sur des faits de la religion dans la littérature, l'histoire, et les arts peuvent faire partie du programme d'études de MCPS. Veuillez consulter la section des lignes directrices concernant la *Religion dans le Programme d'Enseignement* pour plus d'informations (page 7).

Les écoles tiennent-elles compte des restrictions alimentaires liées à la religion des élèves?

OUI. Les écoles collaborent régulièrement avec des élèves qui peuvent avoir des restrictions alimentaires liées à la religion. Veuillez consulter la section des lignes directrices sur l'*Alimentation et les Fêtes Religieuses* pour plus d'informations (page 10).

Les élèves peuvent-ils distribuer des documents contenant des informations relatives à la religion?

OUI. Les élèves peuvent distribuer des documents relatifs à la religion au même titre qu'ils sont autorisés à distribuer d'autres documents contenant des informations non liées aux activités de l'école. Les élèves doivent suivre les règlements de l'école lorsqu'il s'agit de l'emplacement, du temps, et de la manière dont les documents sont distribués. Veuillez consulter la section des lignes directrices concernant la *Distribution de Matériel d'Informations Lié à la Religion* pour plus d'informations (page 10).

Les clubs religieux extrascolaires sont-ils autorisés dans les écoles?

OUI. Les élèves ont le droit d'organiser des clubs extrascolaires basés sur la religion ou de se rassembler et d'organiser des réunions religieuses, des groupes de prière, ou autres observances de pratiques religieuses durant une période où il n'y a pas de cours, au même titre que les autres groupes parascolaires d'élèves qui ne sont pas liés directement à une matière enseignée à l'école. Ces réunions ou clubs parascolaires relatifs à la religion doivent être dirigés par des élèves. Pour plus d'informations et de conseils spécifiques, veuillez consultez la section de ces lignes directrices concernant les *Activités Parascolaires Religieuses des Élèves* (page 12).

Absences en Raison de Fêtes Religieuses

Présences et Absences en Raison de Célébrations de Fêtes Religieuses

La fréquentation scolaire quotidienne est cruciale pour la réussite des élèves. Néanmoins, MCPS comprend que les élèves peuvent manquer l'école pour diverses raisons, notamment la célébration de fêtes religieuses. Celles-ci sont des absences excusées et les élèves sont autorisés à rattraper les devoirs manqués. Si les élèves manquent l'école, ils doivent apporter une note d'un parent/tuteur légal fournissant une explication par écrit dans les trois jours d'école qui suivent leur retour à l'école.

MCPS acceptera également des demandes d'autorisation pour arriver plus tard ou quitter l'école plus tôt pour toute raison relative à la célébration d'une fête religieuse, mais ces demandes doivent être autorisées par un parent/tuteur légal.

Bien que la participation à tout événement ou entraînement sportif requiert généralement que les athlètes participent à tous leurs cours prévus le jour de l'événement ou de l'entraînement, les élèves qui ont des activités programmées au

préalable comme la célébration d'une fête religieuse, seront autorisés à participer à des événements ou entraînements sportifs le jour de l'absence, sous la condition qu'ils reçoivent l'approbation préalable de leur école.

Étant donné que le libre exercice de la religion est un droit constitutionnel, les écoles de MCPS qui décernent des prix reconnaissant des élèves pour leur parfaite assiduité scolaire ne peuvent pas priver certains élèves de ces prix dont les seules absences ont été justifiées en raison de leur célébration de fêtes religieuses.

- Pour plus de détails, consultez le Règlement JEA-RA de MCPS, *Assiduité des Élèves (Student Attendance)* à www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/jeara.pdf.

Rattraper les Devoirs Après S'être Absenté pour des Fêtes Religieuses

Les élèves ont la responsabilité et généralement sont requis de rattraper le travail manqué durant leur absence de l'école. Il est préférable pour les élèves et leurs parents/tuteurs légaux de planifier à l'avance toute prolongation ou autre aménagement pour les devoirs qu'ils manquent lorsqu'ils s'absentent en raison de la célébration d'une fête religieuse.

Cependant, MCPS se rend compte qu'il n'est pas toujours réaliste ou possible de le faire. Si l'absence est excusée, l'enseignant de l'élève l'aidera à faire ses devoirs, offrira un nouveau test, ou accordera un délai supplémentaire pour le(s) devoir(s) de classe à rendre lorsque l'élève était absent en raison de la célébration d'une fête religieuse.

Alors que chaque situation doit être traitée cas-par-cas, en général les élèves sont éligibles pour une extension de jusqu'à trois jours d'école pour rattraper les devoirs après une absence excusée en raison de la célébration d'une fête religieuse.

De plus, en ce qui concerne les devoirs, les écoles devraient être conscientes des célébrations ou événements culturels, ethniques, religieux, ou autres, qui sont importants aux membres de notre communauté. Montgomery County a développé une liste de Jours de Commémoration y compris certains jours fériés relatifs à l'héritage religieux, ethnique, et culturel des résidents du comté, disponible à www.montgomerycountymd.gov/mcg/commemorations.html.

Le calendrier sur le site web de MCPS affichera les Jours de Commémoration comme référence pour le personnel, les élèves, les parents/tuteurs légaux, et les membres de la communauté, en plus d'informations relatives à la fermeture des écoles de MCPS. Le calendrier est disponible à www.montgomeryschoolsmd.org/info/calendars/.

Prières et Vêtements Religieux

Prières à l'École

Les élèves sont libres de prier et de discuter de leurs opinions religieuses avec d'autres élèves, pourvu que ces activités soient volontaires, initiées par les élèves, et ne perturbent ni n'enfreignent l'enseignement du cours d'autres activités scolaires, ou les droits d'autrui. Par exemple, un élève peut réciter une prière ou lire des textes religieux avant le repas ou avant un examen dans des milieux informels, tels que les cafétérias ou les couloirs, dans la même mesure où les élèves sont autorisés à s'engager dans des activités non religieuses; ou un élève athlète peut prier avant une compétition ou après avoir marqué un 'touchdown' ou un but tant que cela ne retarde pas ou ne perturbe pas déraisonnablement le jeu, ni non plus ne porte atteinte aux droits d'autres athlètes ou spectateurs. Alors que les élèves peuvent exercer leur droit de prier durant la journée scolaire ou des activités tenues à l'école, ils ne peuvent pas contraindre, harceler, ou mettre des pressions sur d'autres élèves à l'école pour écouter une prière ou un sermon, ou participer à toute autre activité religieuse. Par exemple, les prières dirigées par les élèves et diffusées dans toutes les classes à travers le système d'annonce publique de l'école ne seraient pas permises.

Si un élève demande un endroit tranquille pour prier, les écoles feront des efforts raisonnables pour répondre à la demande, pourvu que l'espace soit disponible, qu'il y ait un membre du personnel approprié disponible pour surveiller l'élève et que le processus éducatif ne soit pas perturbé. Cela pourrait signifier un espace tranquille dans le centre de documentation et d'information, une salle de classe vide, ou une autre pièce.

Les élèves et leurs parents/tuteurs légaux doivent s'attendre au fait que les enseignants, administrateurs, et autres membres du personnel de MCPS n'organiseront, ne guideront, n'initieront, ni non plus n'approuveront ou ne participeront activement aux prières d'un élève ou à d'autres activités religieuses d'élèves durant les heures scolaires ou lors d'événements sponsorisés par l'école. Le personnel de MCPS peut être présent durant les prières de l'élève ou durant d'autres activités religieuses d'élèves uniquement dans le but de suivre, surveiller, et garantir la sécurité des élèves et de l'école.

Vêtements Religieux

Les élèves ne peuvent pas être sanctionnés pour leur style vestimentaire à moins que cela—

- ne soit susceptible de causer une perturbation des activités de l'école,
- ne pose un danger pour la santé ou la sécurité,
- ne puisse répondre à des exigences raisonnables requises pour un cours ou pour une activité,

- ne soit associé à des gangs,
- ne soit vulgaire, obscène, révélateur, ou de nature sexuelle, ou
- n'encourage l'usage du tabac, de l'alcool, ou des drogues.

Tant que leurs styles de vêtements sont conformes à ces lignes directrices, les élèves devraient pouvoir porter des foulards, hijabs, kippas, patkas, ou autres vêtements ou bijoux associés à leur religion ou contenant un message religieux.

Lorsque cela est possible, les écoles devraient fournir des aménagements raisonnables à des élèves (ou à leurs parents/tuteurs légaux au nom de leurs élèves), qui demandent l'autorisation de porter certains vêtements, ou de ne pas porter certains vêtements qu'ils perçoivent comme étant indécents, durant les cours d'éducation physique ou durant des activités sponsorisées par l'école, sur la base de leurs croyances religieuses.

Ces adaptations n'empêchent pas un élève de participer à une activité. Par exemple, Maryland Public Secondary Schools Athletics Association permet aux athlètes participant aux compétitions interscolaires de «porter un couvre-chef, un châle, ou autre vêtement religieux requis qui n'est pas abrasif, dur, ou dangereux aux joueurs/aux autres, et qui est fixé de telle sorte qu'il soit peu probable de se détacher durant un match.» Pour toute autre question concernant les aménagements sportifs, veuillez consulter votre directeur athlétique scolaire ou le MCPS Athletics Unit.

Religion dans le Programme d'Enseignement

Religion dans les Devoirs Scolaires

Les élèves sont libres d'exprimer leurs croyances ou incroyances dans les devoirs d'école tant que leurs expressions sont conformes au sujet et répondent aux conditions du devoir. Dans l'évaluation de devoirs d'école, les enseignants ne feront pas de discrimination sur la base du contenu religieux des devoirs soumis par les élèves. Les devoirs d'école seront notés selon les normes académiques ordinaires et autres intérêts légitimes de l'éducation. Par exemple, si un devoir exige la rédaction d'un poème, ce poème soumis par un élève sous la forme d'une prière (par exemple un Psaume ou un Piyyout) sera évalué selon les normes académiques (telle que la qualité littéraire) et ne sera ni pénalisé ni récompensé en fonction du contenu religieux du poème.

Demande de Dispense des Programmes d'Enseignement pour des Raisons Religieuses

Dans la mesure du possible, les écoles devraient essayer de faire des ajustements raisonnables et réalisables pour le programme d'études qui

tiennent compte des demandes des élèves, ou de leurs parents/tuteurs légaux, d'être excusés de participer à des discussions spécifiques en classe ou à des activités qu'ils croient imposeraient un fardeau considérable sur leurs croyances religieuses. Les élèves, ou leurs parents/tuteurs légaux au nom de leurs élèves, ont le droit aussi de demander d'être excusés d'une activité de classe si le parent ou l'élève croit que l'activité porterait atteinte à leur vie privée en attirant l'attention sur leur religion.

Lorsqu'un élève est dispensé de participer à l'activité en classe, il sera offert à l'élève une solution alternative à l'activité scolaire ou au devoir.

Par exemple, il serait possible de prendre en considération des objections faites par des élèves ou par leurs parents/tuteurs légaux à un devoir de lecture particulier pour des motifs religieux en fournissant une sélection alternative qui réponde aux mêmes objectifs de la leçon. Cependant, si les demandes de dispense deviennent trop fréquentes ou trop contraignantes, l'école peut refuser de satisfaire ces demandes. Les écoles ne sont pas tenues de modifier fondamentalement le programme d'études ou de créer un programme éducatif séparé ou un cours spécial pour tenir compte de la pratique ou conviction religieuse d'un élève.

Enseignement de la Religion ou de Fêtes Religieuses dans les Écoles

MCPS croit que les écoles devraient promouvoir un climat favorable dans lequel les enfants peuvent apprendre et apprécier des cultures et des patrimoines différents du leur. À cet effet, le programme d'études de MCPS reconnaît le rôle des religions dans la littérature, dans l'histoire, dans les lettres, et dans les arts. En effet, il serait difficile d'enseigner ces sujets sans tenir compte des influences religieuses. Le programme de MCPS développe également la compréhension de la relation entre le gouvernement et la liberté religieuse comme étant une préparation à une pleine citoyenneté dans une société multiculturelle. Les élèves peuvent assister à des classes facultatives au sujet de l'histoire ou de l'étude comparative de religions, lorsque de telles classes sont offertes, durant lesquelles des aspects de la religion peuvent être examinés.

Lorsqu'on enseigne la religion aux élèves, ils doivent s'attendre à recevoir des activités éducatives justes et impartiales qui ne dénigrent pas les convictions religieuses ou non religieuses d'autrui. Respecter les différentes croyances des élèves est un élément essentiel d'une société pluraliste. Des présentations en classe par les enseignants, les élèves, et les orateurs invités ne devraient pas faire de prosélytisme ou défendre des points de vue religieux particuliers comme étant supérieurs à d'autres points de vue religieux ou non religieux. Les élèves peuvent choisir, ou peuvent ne pas choisir, de partager leurs idées concernant des traditions religieuses. Les élèves doivent aussi s'attendre au fait qu'ils n'auront pas à être les porte-paroles ou représentants de leurs traditions

religieuses. Montrer du doigt des élèves de cette façon peut les mettre mal à l'aise et l'expérience religieuse d'un élève ne devrait jamais être généralisée à tout un groupe.

Les écoles peuvent utiliser en tant qu'outil ou ressource pédagogique des symboles religieux en classe comme exemples du patrimoine religieux ou culturel. Mais ces aides ou ressources didactiques devraient être affichées uniquement sur une base temporaire et accompagnées d'un enseignement approprié du cours.

Dans le cadre du programme éducatif, les écoles peuvent enseigner le sujet des fêtes religieuses de manière objective. Les activités scolaires peuvent comporter des aspects laïques d'une fête, mais les activités de fête ne peuvent pas impliquer la participation à une pratique ou à un événement religieux. Les élèves de différentes religions, ou leurs parents/tuteurs légaux, peuvent demander à ce que les élèves soient excusés de certaines activités liées aux fêtes. Les enseignants devraient respecter ces demandes en planifiant une autre activité pour les élèves qui le souhaitent. Même des anniversaires, ou des fêtes considérées par beaucoup comme étant laïques, peuvent être considérés par d'autres comme ayant des connotations religieuses. Les écoles peuvent avoir des activités au moment de ces événements—pourvu que ces activités soient de nature laïque—et peuvent excuser les élèves qui ne veulent pas y participer.

Religion durant les Assemblées et les Concerts Scolaires

Les événements, les assemblées, les concerts et les programmes scolaires spéciaux doivent être conçus en vue d'avancer un programme d'éducation laïc et impartial et ne doivent pas se concentrer sur une seule religion ou une observance religieuse. Par exemple, la musique religieuse peut être jouée lors d'un concert d'hiver tant que l'effet total du programme est non religieux et que la musique laïque est également incluse dans le cadre d'une approche équilibrée et inclusive.

Lorsque les assemblées ou les programmes comprennent des groupes d'élèves ou d'autres groupes musicaux, les élèves participant peuvent demander des mesures d'adaptation raisonnables et possibles s'ils estiment que la musique religieuse n'est pas appropriée à leurs croyances. Dans le traitement de demandes d'aménagements, le personnel de l'école devrait consulter les élèves et leurs parents/tuteurs légaux et prend soin d'éviter l'embarras ou la contrainte aux élèves.

L'élève ou l'orateur invité aux assemblées doit être sélectionné selon des critères neutres et impartiaux qui ne favorisent ni ne défavorisent la religion. Les écoles devraient élaborer une clause de non-responsabilité appropriée et neutre pour éviter de transmettre la perception à d'autres élèves, à leurs parents/tuteurs légaux, ou aux invités que l'école soutient des points de vue

(qu'ils soient religieux ou pas) de l'élève ou de l'orateur invité. En outre, les parents/tuteurs légaux doivent s'attendre à ce que l'âge de l'élève sera un facteur que prendront en considération les écoles en programmant des assemblées et autres activités scolaires portant sur des sujets religieux ou des jours fériés. Alors que les lycéens peuvent comprendre qu'une école ne soutient pas les points de vue des élèves ou des invités qui sont choisis pour parler de façon impartiale, les élèves élémentaires cependant, sont moins susceptibles de faire cette distinction, même si le personnel de l'école en question fournit une clause de non-responsabilité appropriée.

Alimentation et Pratique Religieuse

Restrictions Alimentaires Relatives à la Religion et au Jeûne

Les élèves, ou leurs parents/tuteurs légaux, peuvent demander aux écoles de prendre des mesures raisonnables et réalisables pour les restrictions alimentaires relatives aux besoins de régime alimentaire de l'élève, y compris un régime alimentaire spécial pour des raisons religieuses qui incluent le jeûne. MCPS Division of Food and Nutrition Services aide les élèves qui ont certaines restrictions alimentaires par le moyen de l'étiquetage des aliments et/ou en offrant une variété de choix pour le petit déjeuner, le déjeuner, et les collations, telles que les options d'aliments sans porc; mais les écoles ne sont pas tenues de préparer des aliments spéciaux uniquement pour satisfaire les exigences religieuses particulières d'un élève. Pour plus d'informations, consultez www.montgomeryschoolsmd.org; cherchez food and nutrition services.

De même, les élèves qui jeûnent pour des motifs religieux peuvent être autorisés à aller au centre de documentation et d'information ou à un autre espace séparé, plutôt que la cafétéria, à l'heure du déjeuner, à condition qu'il y ait une supervision appropriée d'un membre du personnel. De plus, les élèves qui jeûnent pour des raisons religieuses et demandent à être dispensés de participer à des activités fatigantes durant le cours d'éducation physique, devraient bénéficier de mesures d'adaptation raisonnables. Les élèves doivent apporter à l'école une note écrite d'un parent/tuteur légal identifiant l'aménagement demandé relatif au jeûne.

Distribution de Matériel d'Informations Lié à la Religion

Demandes des Élèves pour Distribuer du Matériel d'Informations Lié à la Religion

Les élèves peuvent distribuer du matériel d'informations relatif à la religion à leurs camarades de classe au même titre qu'ils peuvent distribuer d'autre matériel d'informations qui ne soit pas lié à un programme d'études ou à

des activités scolaires. Cela signifie que les écoles peuvent préciser à quel moment, où, et comment la distribution peut se faire, pourvu que ces restrictions de temps, de modalité, et d'emplacement soient appliquées de façon uniforme à tout le matériel d'informations non relatif à l'école.

Ces exigences de modalité, de temps, et d'emplacement de distribution sont mises en évidence dans les règlements et les règles de MCPS qui stipulent que la distribution par les élèves de matériel d'informations religieux, tout comme les documents politiques ou autres documents non liés à des documents d'information scolaire, devrait être faite uniquement en dehors des heures de classe et sans causer de perturbation. Par exemple, les écoles peuvent permettre aux élèves de distribuer de matériel d'informations sur les trottoirs de l'école, dans la cafétéria, dans des couloirs spécialement réservés, ou dans des salles ou des secteurs réservés au gouvernement des élèves. Cependant, les élèves ne peuvent pas distribuer de matériel d'informations non relatif à l'école dans les salles de classe, le centre de documentation et d'information, ou autres salles d'école durant la journée scolaire, sauf (a) lorsque la salle est utilisée comme un lieu de rencontre volontaire; ou (b) lorsque le matériel d'informations est utilisé dans une classe dans le cadre du programme d'enseignement régulier ou durant un forum ou un séminaire volontaire organisé par les élèves. De plus, les élèves ne peuvent pas distribuer de matériel d'informations, religieux ou non religieux, qui soit obscène, diffamatoire, qui perturbe l'environnement éducatif, ou qui porte atteinte aux droits d'autrui en milieu scolaire.

- Pour de plus amples informations consultez le Règlement JFA-RA de MCPS, *Droits et Responsabilités de l'Élève (Student Rights and Responsibilities)*. www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/jfara.pdf
- Pour les lignes directrices concernant la distribution de matériel par les personnes qui ne sont pas élèves, consultez le Règlement CNA-RA de MCPS, *Affichage et Distribution de Matériel d'Informations et d'Annonces (Display and Distribution of Informational Materials and Announcements)*. www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/cnara.pdf
- Le Règlement KEA-RA de MCPS, *Participation dans les Campagnes Politiques et Distribution de Matériel Politique (Participation in Political Campaigns and Distribution of Political Materials)*. www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/detail.aspx?recID=322&policyID=KEA-RA§ionID=11

Activités Religieuses Parascolaires des Élèves

Clubs et Activités Parascolaires Relatifs à la Religion

Les élèves ont le droit d'organiser des clubs religieux parascolaires, ou de se réunir et d'organiser des assemblées religieuses, groupes de prière, ou autres observances de pratiques religieuses en dehors des heures de cours. Ces réunions ou clubs parascolaires se rapportant à la religion doivent être menés par des élèves. Le personnel de MCPS peut suivre et surveiller pour assurer la sécurité des élèves et celle de l'école, mais ne devrait pas organiser, conduire, initier, approuver, ou participer activement à des prières ou à toute autre activité religieuse faite durant ces réunions ou clubs parascolaires.

Les élèves qui voudraient mener des activités ou clubs parascolaires relatifs à la religion doivent informer l'administration de l'école, et ils devraient en parler avec les administrateurs à l'avance pour trouver un espace convenable au sein de leur école pour ces activités. Les groupes religieux formés par des élèves peuvent avoir accès aux installations, équipements, et services scolaires au même titre que d'autres groupes d'élèves participant à des activités parascolaires qui ne soient pas liées directement à une matière qui soit enseignée à l'école. Cela pourrait inclure l'accès à des tableaux d'affichage, à des ordinateurs, et à des avis dans le journal de l'école, si cet accès est mis à la disposition d'autres groupes d'élèves qui participent à des activités parascolaires qui ne soient pas liées directement à une matière qui est enseignée à l'école. Ces groupes parascolaires intéressés par des questions se rapportant à la religion peuvent également figurer dans la section de l'annuaire de l'école désigné pour les groupes d'élèves qui participent à des activités parascolaires et qui ne sont pas liés directement à un sujet qui soit enseigné à l'école.

Les groupes d'élèves participant à des activités religieuses parascolaires peuvent inviter des adultes de l'extérieur ou des chefs religieux à assister à leurs réunions sur une base occasionnelle. Cependant, les personnes qui ne sont pas des élèves de l'école ne peuvent pas régulièrement assister, conduire, contrôler, ou diriger des prières ou autres activités religieuses durant les sessions de groupes parascolaires menées par les élèves.

Des groupes dirigés par les élèves, qu'ils soient religieux ou non religieux, n'auront pas le droit de se réunir dans les écoles de MCPS si ces groupes prônent la violence ou la haine, s'engagent dans des activités illégales, provoquent des perturbations importantes à l'école, ou envahissent les droits d'autrui en milieu scolaire. Cependant, les écoles ne peuvent pas interdire aux élèves de former des groupes uniquement parce que cela implique des discussions sur des questions sociales et juridiques, controversées et complexes.

Les élèves peuvent participer à des événements portant sur des sujets religieux avant ou après l'école, au même titre qu'ils peuvent participer à d'autres activités non liées au programme d'études sur les lieux de l'école.

Utilisation par MCPS de Bâtiments Appartenant à des Organisations Religieuses

Les élèves et leurs parents/tuteurs légaux devraient savoir que les écoles n'utiliseront pas l'espace dans des bâtiments appartenant ou étant gérés par des organisations religieuses pour des activités scolaires ou des fonctions lorsqu'un lieu alternatif non religieux est viable et raisonnablement adapté à l'activité ou à la fonction. Les écoles ne sélectionneront et ne rejetteront l'utilisation d'aucune installation religieuse privée en fonction d'aucune facette de la doctrine religieuse avec laquelle une telle installation est associée; au lieu de cela, les critères neutres quant à la religion seront employés pour choisir ces installations, tels que la proximité à MCPS, la convenance de l'installation pour l'usage prévu, la santé et la sécurité, les frais comparatifs, et l'accessibilité.

Si une activité scolaire a lieu dans un bâtiment appartenant ou exploité par un organisme religieux, les élèves et leurs parents/tuteurs légaux doivent s'attendre à ce que l'école identifie clairement un objectif laïc justifiant l'utilisation du bâtiment et s'assurera, dans la mesure du possible, que les symboles, les messages, ou les artefacts religieux ne soient pas affichés dans des salles lorsque celles-ci sont utilisées pour ces activités scolaires. D'autant plus, toutes sortes de mesures raisonnables seront prises afin d'éviter ou de minimiser l'exposition à des symboles, messages, ou artefacts religieux visibles dans des zones où traversent les participants dans des fonctions ou des activités scolaires.

Partenariats Entre les Écoles et les Communautés Religieuses

MCPS s'efforce de maintenir et de développer des partenariats avec la communauté religieuse comme il le fait avec des entreprises et autres groupes communautaires et civiques. Les élèves et les écoles gagnent énormément lorsque chaque partie d'une communauté se réunit pour soutenir l'éducation.

N'importe quel programme de partenariat avec les communautés religieuses doit avoir un objectif purement séculaire sans promouvoir la religion ni non plus l'empêcher. Les élèves ne seront pas sélectionnés pour participer en fonction de leur adhésion à quelconque groupe religieux, ou pour leur acceptation ou rejet de toute croyance religieuse, ou pour leur participation ou refus de vouloir participer à quelconque activité religieuse.

Les bénévoles des communautés religieuses doivent reconnaître que le but de tout partenariat est éducatif et à caractère laïc, non pas religieux, et que

les bénévoles doivent respecter les droits des élèves garantis par le Premier Amendement. Aucun bénévole ou autre participant au programme des partenariats communautaires religieux ne peut faire de prosélytisme et imposer sa foi aux élèves ou s'engager dans quelque activité de culte religieux en menant ou en participant à une activité sponsorisée par l'école. Les bénévoles et les autres participants aux programmes de partenariat avec les communautés religieuses doivent suivre les mêmes règles de MCPS pour la distribution de matériel d'informations comme les autres organisations communautaires.

Favoriser une Culture Axée sur le Respect à l'Égard de Tous

Ces lignes directrices ont été élaborées pour aider à promouvoir une culture de respect entre tous les membres de la communauté de MCPS. En prenant compte de l'importante diversité qui existe dans notre communauté, nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres, lorsqu'il existe une culture de respect, d'ouverture d'esprit, et de tolérance. Nos écoles travaillent pour créer des environnements d'apprentissage tolérants, et les parents/tuteurs légaux sont encouragés à collaborer étroitement avec les enseignants et les administrateurs pour comprendre les besoins de leurs familles lorsqu'il s'agit de leurs croyances et pratiques religieuses.

Dans le cadre de nos efforts qui visent à créer des écoles positives et respectueuses, les élèves ont le droit à un environnement d'apprentissage sain, sans brimade, harcèlement, ou intimidation de toute sorte, y compris toute intimidation qui soit basée sur des caractéristiques personnelles réelles ou perçues de l'élève, y compris la religion. Les élèves qui sont victimes de la brimade, les élèves qui briment, et les élèves qui sont des témoins de la brimade sont exposés à un éventail de problèmes qui affectent la santé, la sécurité, et les résultats scolaires. MCPS a adopté dans l'ensemble du système une approche conçue pour prévenir la brimade, le harcèlement, ou l'intimidation et pour intervenir efficacement lorsque de tels incidents surviennent, mais aussi pour prévenir des représailles contre les individus qui rapportent des actes de brimade, de harcèlement, ou d'intimidation. Pour signaler toute action de cette nature, les élèves ou leurs parents/tuteurs légaux devraient collaborer avec les administrateurs de l'école pour résoudre tout problème et pour remplir le formulaire de MCPS 230-35, *Formulaire pour Signaler la Brimade, le Harcèlement, ou l'Intimidation (Bullying, Harassment, or Intimidation Reporting Form)*, disponible à www.montgomeryschoolsmd.org/departments/forms/pdf/230-35.pdf.

- Pour de plus amples informations, consultez la Politique JHF du Board of Education et le Reglement JHF-RA de MCPS, les deux intitulés *Brimade, Harcèlement, ou Intimidation*. www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/jhf.pdf et www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/jhfra.pdf, aussi bien que la Politique ACA du Board, *La Non-discrimination, l'Equite, et la Competence Culturelle (Nondiscrimination, Equity, and Cultural Proficiency)*. www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/aca.pdf.

Déclaration de Non-discrimination de MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit la discrimination illégale basée sur la race, l'ethnicité, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité du sexe, l'expression du genre, l'orientation sexuelle, le statut de famille/parentalité, la situation matrimoniale, l'âge, le handicap physique ou mental, la pauvreté et le statut socioéconomique, la langue, ou d'autres attributs ou affiliations qui sont protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date de notre communauté à créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Quelques exemples de discrimination comprennent les actes de haine, violence, insensibilité, harcèlement, brimade, irrespect, ou représailles. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA de Montgomery County Board of Education, *La Non-discrimination, l'Équité, et la Compétence Culturelle (Nondiscrimination, Equity, and Cultural Proficiency)*. Cette politique affirme la conviction du Board que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique reconnaît également que l'équité demande des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structureux et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles.

<p>Pour des questions ou des plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS *</p>	<p>Pour des questions ou des plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS *</p>
<p>Office of Employee Engagement and Labor Relations Department of Compliance and Investigations 850 Hungerford Drive, Room 55 Rockville, MD 20850 240-314-4899 OCOO-EmployeeEngagement@mcpsmd.org</p>	<p>Office of School Administration Office of School Administration Compliance Unit 850 Hungerford Drive, Room 162 Rockville, MD 20850 301-279-3444 OSSl-SchoolAdministration@mcpsmd.org</p>

**Des questions, plaintes, ou demandes concernant les aménagements pour les élèves ayant des handicaps peuvent aussi être soumises au superviseur de l'Office of Special Education, Resolution and Compliance Unit, au 301-517-5864. Des questions concernant des aménagements ou des modifications pour le personnel peuvent être posées à l'Office of Employee Engagement and Labor Relations, Department of Compliance and Investigations, au 240-314-4899. De plus, les plaintes de discrimination peuvent être soumises à d'autres agences, telles que: U.S. Equal Employment Opportunity Commission, Baltimore Field Office, City Crescent Bldg., 10 S. Howard Street, Third Floor, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY); ou U.S. Department of Education, Office for Civil Rights, Lyndon Baines Johnson Dept. of Education Bldg., 400 Maryland Avenue, SW, Washington, DC 20202-1100, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), OCR@ed.gov, ou www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html.*

Ce document est aussi disponible sur demande, dans d'autres langues que l'anglais et sous d'autres formats sous l'*Americans with Disabilities Act*, en contactant le MCPS Public Information Office, au 301-279-3853, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou PIO@mcpsmd.org. Les individus qui ont besoin d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le MCPS Office of Interpreting Services au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP), ou interpreting_services@mcpsmd.org. MCPS fournit aussi un accès égal aux Boy/Girl Scouts et d'autres groupes de jeunes désignés.



ROCKVILLE, MARYLAND

Publié par le Department of Materials Management pour
 le Office of School Support and Improvement

Traduit par Language Assistance Services Unit • Department of Communications

Copyright © 2017 Montgomery County Public Schools, Rockville, Maryland

0046.18 • Editorial, Graphics & Publishing Services • 8/17 • NP

